



Le mot du secrétaire général

Parmi ceux-ci, on trouve comme objectifs:

- Améliorer le niveau d'éducation (réduire le taux de décrochage scolaire et augmenter le nombre de diplômés dans l'enseignement supérieur)
- Réduire la pauvreté (réduire de 20 millions le nombre de personnes confrontées au risque de pauvreté et d'exclusion)

A l'heure où il est davantage question, entre autres, de réductions dans les dépenses publiques, d'une nouvelle gouvernance économique, dans quelle mesure la dimension sociale des politiques européennes sera-t-elle applicable ? Face aux mesures d'austérité lancées par de nombreux gouvernements en Europe, le risque de voir mises à mal les ambitions énoncées dans ce nouveau manifeste est bien réel.

Quant à l'amélioration du niveau d'éducation scolaire, cette thématique n'est pas neuve vu qu'elle renvoie aussi à la question de la cohérence en termes de politiques d'éducation et de formation. La Belgique est souvent pointée du doigt comme « mauvais élève » au cours de la scolarité obligatoire alors que, par ailleurs, notre enseignement supérieur est, de manière générale, plutôt réputé comme étant de bon niveau tant au niveau national qu'à l'étranger.

En matière de formation, il nous tarde de voir évoluer le dossier de la formation continuée tant les besoins sont importants. Ce dossier n'est, semble-t-il, pas sur le point d'aboutir tant que la question de la formation initiale dispensée dans les écoles supérieures de pédagogie (en lien avec l'allongement de ce type d'études) n'est pas réglé. Là encore, c'est de priorités qu'il s'agit de définir davantage, dans une perspective de long terme plus que dans une logique de coût par coût – pardon, de coup par coup - !

Guy De Keyser



Si, au niveau national, nous sommes presque habitués à l'idée que notre pays puisse vivre sans gouvernement, l'actualité des dernières semaines dépasse largement nos frontières nous incitant à nous poser à juste titre quelques questions sur le devenir de l'Europe et, au-delà, des différents continents de notre planète « terre ».

C'est que, de longue date, le fossé creusé entre les institutions européennes et les citoyens préoccupe. Avec l'impression que ce qui se traite dans ces sphères est bien éloigné de la vie des gens, dans la grande complexité de l'échafaudage institutionnel et la difficulté de trouver un espace public européen pour échanger et réfléchir.

Pas étonnant dès lors de voir fleurir des mouvements de résistance et d'indignation qui traversent nos frontières face à cette mécanique quelque peu grippée, avec en perspective une situation de crise préoccupante ...

Et pourtant, l'Europe n'est pas en panne de projets d'avenir : si la décennie précédente (2000-2010), se référait à la stratégie dite de Lisbonne, le nouveau slogan à l'échéance 2020 est « une croissance intelligente, durable et inclusive ». Le conseil européen a traduit en 5 objectifs les principes généraux (plus étendus que les principes antérieurs centrés eux sur l'emploi, la croissance et la compétitivité) de cette nouvelle stratégie.

Dimona

Novembre 2011

2

Numéro 114

La Communauté française a édité plusieurs circulaires au sujet de la Dimona. Suite aux différentes interrogations, nous avons cependant jugé utile, en collaboration avec le service juridique du SeGEC, de faire le point sur certaines questions qui nous reviennent fréquemment, et ce après avoir interrogé Monsieur Dreezen, personne-ressource en la matière pour la Communauté française. Nous nous sommes concentrés sur deux questions particulières concernant les centres PMS :

1. Le cas des membres du personnel engagés à titre définitif dans un centre PMS qui prennent une interruption de carrière ou disponibilité pour convenances personnelles. Faut-il faire une « Dimona out » pendant cette période de congé ?

Les membres du personnel engagés à titre définitif dans un établissement scolaire ou dans un centre PMS peuvent prendre une interruption de carrière ou disponibilité pour convenances personnelles. Ils sont alors toujours sous contrat avec leur PO, mais ne prestent plus. Leur rémunération est même suspendue, avec allocation de l'ONEM dans le premier cas.

Dans ce cas, la DIMONA doit rester ouverte comme pour tous les types de congé, de disponibilité, d'écartement, etc. prévus par la Fédération Wallonie Bruxelles.

Une seule exception : la pension temporaire pour motif de santé. Dans ce cas, et dans ce cas seulement, il faut fermer la DIMONA. Pourquoi ? Parce que dans cette situation le membre du personnel est payé par le Fédéral.

2. Le cas des membres du personnel nommés à titre définitif qui bénéficient d'un congé de détachement pour aller exercer une fonction dans un autre centre PMS.

Dans le cas des membres du personnel nommés à titre définitif qui bénéficient d'un congé de détachement pour aller exercer une fonction dans un autre CPMS, plusieurs cas de figure sont possibles mais, dans tous les cas, leur contrat définitif est maintenu et un contrat temporaire est signé dans le nouveau PO :

- Soit ils exercent dans ce CPMS une nouvelle fonction au barème identique : dans ce cas, ils sont toujours rémunérés là où ils sont définitifs ;
- Soit ils exercent une fonction à un barème supérieur : dans ce cas, ils sont payés pour la fonction définitive dans le CPMS

d'origine et pour l'allocation supplémentaire dans le CPMS «d'accueil» ;

- Soit ils exercent une fonction moins bien rémunérée : dans ce cas, ils ne sont payés que comme temporaires dans le CPMS où ils restent.

Quid de la DIMONA dans le CPMS d'origine et/ou dans le CPMS «d'accueil» ?

Dans ces deux cas, le membre du personnel a deux DIMONA.

Une DIMONA « de définitif » qui ne s'interrompt pas dans le CPMS où il est nommé et une DIMONA du 01.09 au 30.06 dans le CPMS où il est détaché temporairement.

C'est la règle générale qui s'applique : tout membre du personnel présent physiquement ou administrativement dans un centre PMS doit avoir une DIMONA ouverte dans ce centre.

La FCPL se tient à votre disposition pour toute information complémentaire, plus particulièrement Anthony Miltoni (02/256.73.13 ou anthony.miltoni@segec.be).

Pour information, vous trouverez la communication complète du Service juridique du Segec sur [ce lien](#).

Courriers transmis

En octobre, plusieurs invitations à des Commissions et Assemblées vous ont été adressées : Commission PMS-CEFA du 27 octobre, CEF du 21 octobre, ACD du 14 octobre et ARP du 18 octobre.

Des offres d'emploi ont également transité par vos boîtes à message. Ce fut le cas le 3 et le 10 octobre pour des emplois destinés à remplacer des membres du personnel technique en congé de maladie. Tout récemment c'est un appel à une vacance de direction qui vous a été adressé (le 8 novembre).

Un courrier relatif à PRoPMS a été transmis le 5 octobre. L'avis de changement de lieu, vu son succès, de la Commission Enseignement Secondaire vous est parvenu le 12 octobre.

Un appel à celles et ceux qui souhaitent s'inscrire à la formation Directions a été envoyé le 7 octobre et le courrier relatif à la circulaire de rentrée le fut le 20. Merci d'ailleurs aux centres qui nous ont déjà envoyé le cadre de leur personnel et merci à ceux qui ne l'auraient pas encore fait de nous envoyer (par mail, par fax ou par courrier) une copie des tableaux rentrés à l'Administration.

Le dernier courrier qui vous a été adressé (ce 7 novembre) concernait un projet de commande groupée de tests auprès des ECPA.

Une note du Service Juridique concernant plusieurs nouvelles communications vous a été adressée par Anthony Miltoni le 5 octobre.

Guy De Keyser a adressé aux directions, le 21 octobre, l'invitation de la FESeC à participer à la présentation du Livre Blanc « Premier Degré ».

Le 13 octobre, il leur adressait également une offre de participer à un groupe de réflexion animé par Jean-Pierre Lebrun sur la question « comment une direction d'école ou de CPMS peut-elle se situer dans le contexte d'aujourd'hui ? »

Le service Communication vous a, quant à lui, adressé un communiqué de presse le 12 octobre concernant une prise de position de Mgr Léonard.

Papillomavirus

Nouvelles en bref

Comme annoncé par la ministre Fadila Laanan, la vaccination contre le papillomavirus humain (HPV), responsable de 70 % des cancers du col de l'utérus, est proposée gratuitement aux jeunes filles en deuxième année secondaire dans les écoles de la Communauté française. Notons, au passage, que cette nouvelle «mission» est assurée par les SPSE sans que des moyens supplémentaires leur soient accordés. Lire le communiqué ci-dessous daté du 26 août 2011.

ques, voire au cancer du col de l'utérus. En Belgique, environ 700 cancers du col utérin sont recensés chaque année.

Source: Belga

Conseil d'administration du CFPL



Le collectif «Initiative Citoyenne» vient d'adresser un courrier à toutes les directions d'écoles secondaires et d'internats ainsi qu'aux associations de parents de l'enseignement libre (UFAPEC) et officiel (FAPEO) dans le cadre de la prochaine vaccination «contre le cancer du col de l'utérus», indique [...] le collectif dans un communiqué.

«Initiative Citoyenne» rappelle avoir déjà interpellé début août les ministres Laanan et Simonet en charge de la Santé et de l'Enseignement obligatoire en Communauté française à propos de la vaccination gratuite des élèves de deuxième secondaire contre le virus HPV (papillomavirus) qui sera proposée lors de la prochaine rentrée scolaire. L'association estime que le rapport bénéfices/risques d'une telle vaccination est «discutable». Le collectif pointe l'efficacité à long terme de cette vaccination mais aussi le caractère expérimental du vaccin, de ses effets secondaires avérés et «un contraste saisissant» entre les décisions des pays voisins et celles de la Communauté française. De même, «Initiative Citoyenne» estime l'information «trop unilatérale» contredisant ainsi «de manière flagrante» la loi de 2002 sur les droits du patient. Le Collectif appelle la Communauté française à s'expliquer sur la gestion de ce dossier de santé publique. Les HPV (Human Papilloma Virus) forment une grande famille de virus qui se transmettent lors de rapports sexuels ou de contacts intimes. Il en existe une centaine de types différents, dont la plupart sont inoffensifs. Certains, par contre, peuvent mener à des infections chroni-

Suite à des départs liés à des changements de fonction ou à la perte de statut autorisant le mandat, le Conseil d'administration du CFPL vous informe que pour les mandats suivants il recherche des volontaires issus des Centres PMS :

- Pouvoirs organisateurs : 2 mandats
- Psychologue (CPP ou APP) : 2 mandats
- Infirmière : 2 mandats
- Assistant(e) Social(e) : 2 mandats

Le CFPL asbl est responsable de la formation continuée dans et pour les Centres PMS libres. En coordination avec l'équipe du COF il arrête le programme annuel de formation. Sur base du Décret régissant la formation continuée (07/2002) il est responsable de la politique de formation continuée. Il gère l'utilisation de la subvention accordée à notre réseau pour la formation continuée.

Pour plus d'information sur le mandat et sur le CFPL, contacter un des Secrétaires généraux de la FCPL.
Pour poser votre candidature à l'un de ces mandats, le faire par écrit (mail, fax, courrier postal) à l'adresse de
Pierre Willequet
Président du CFPL
Avenue Mounier, 100 à 1200 Bruxelles
Mail : fcpl@segec.be
Fax : 02/256.73.14

Pierre Glémot, directeur du CPMS libre de Neufchâteau a participé à une visite d'études à Figueires en Espagne dans le cadre du projet DAQOR. Il y représentait la FCPL avec Philippe Cozier (Directeur retraité du centre PMS libre de Châtelet) dans le cadre de son mandat d'administrateur de l'asbl « Orientation à 12 », qui organise, entre autre, des mobilités Académia. Celles-ci permettent aux agents PMS de rencontrer durant une dizaine de jours des acteurs de l'orientation d'un autre pays européen. Il a répondu à nos questions.

Pourriez-vous vous présenter en quelques mots ?

Je m'appelle Pierre Glémot et je suis directeur du centre PMS libre de Neufchâteau depuis six ans.

Mon métier de directeur se divise en deux parties : gestion et animation de l'équipe du centre et travail sur le terrain deux jours par semaine dans une école secondaire en tant que psychologue PMS.

J'y développe, avec un assistant social et une infirmière, les missions dévolues aux centres PMS.

L'orientation est un thème qui me passionne énormément. Avec les membres de mon équipe, nous recherchons chaque année à améliorer nos animations et nos documents de travail en tenant compte de l'évolution constante des pratiques et réflexions concernant l'orientation. Il faut prendre en compte la complexité de la société et la réalité psycho-socio-pédagogique de nos consultants pour les éclairer au mieux sur les parcours possibles.

Vous avez récemment participé à un stage à l'étranger dans le cadre du projet DAQOR. Comment y êtes vous entré ?

J'ai eu le plaisir de partir trois jours à Figueires, dans la région de Barcelone, en mai 2011. C'est à l'invitation de Guy De Keyser, notre Secrétaire général, que j'ai rejoint le conseil d'adminis-

tration d' « Orientation à 12 ». Celui-ci est composé de directions et d'agents PMS des trois réseaux, mais aussi de services comme ACTIRIS et Carrefour Formation, ainsi que de Missions locales via les CPAS. Serge Collard, directeur du PMS CF de Spa en est le Président.

En quoi consiste ce projet DAQOR ?

Le projet DAQOR, qui signifie « développement et amélioration de la qualité en orientation », s'inscrit dans un contexte européen. Il a notamment pour objectif de diffuser un guide des indicateurs de la qualité en orientation. Ce projet est l'ultime étape d'un processus commencé en 2003. Il rassemble plusieurs partenaires dont le PRAO (Pôle Rhône-Alpes de l'Orientation) de Lyon, la jeune Université de Bretagne Sud, la région de Catalogne, la région de Venise et des partenaires roumains de l'Université Pétrole Gaz.

Quels enseignements pouvez-vous en tirer ?

Il est assez complexe d'assimiler toutes les arcanes d'un tel projet lorsque l'on rentre aussi tard dans un cheminement méthodologique qui a subi de nombreuses modifications. Mais ce fut sans conteste une expérience enrichissante grâce aux échanges lors du séminaire entre les différents partenaires. Cela permet de se rendre compte de la réalité des différents pays partenaires en terme d'orientation scolaire et professionnelle et de se dire que, finalement, cela ne fonctionne pas aussi mal qu'on ne l'entend souvent en Communauté française. C'est ainsi que lors d'une présentation des différentes structures existantes dans différents pays, des réflexions positives de nos collègues français ou italiens, nous sont revenues sur l'organisation de nos centres PMS qui prennent en compte les dimensions psychologiques, médicales et sociales au sein d'une même structure.

Quel(s) transfert(s) possible(s) pour nous CPMS ?

Des transferts seront possibles via l'utilisation « intelligente » du guide des 42 indicateurs de la qualité en orientation. Celui-ci devrait être diffusé prochainement. Ces indicateurs doivent nous inciter à considérer l'orientation scolaire comme un processus qui se développe tout au long de la vie.

Ce 8 septembre 2011

Vous étiez nombreux et c'est peu de le dire ! Quelle institution peut rêver de rassembler, au cours d'un même événement environ 600 membres de son personnel sur un total de 850?

Vous étiez motivés pour les sujets abordés tant via la conférence d'Aboudé Adhami que dans les mini-conférences, entourés de la vidéo « *Parole aux parents* », de la présentation de la recherche en Brabant wallon, de la – trop courte – animation de David Lallemand et de la table de conversation.

S'il s'avère impossible de satisfaire chaque participant, les échos et retours de cette journée sont très positifs : nous vous en remercions vivement.

La thématique des relations PMS Familles et Familles PMS n'est pour autant pas close. En lien direct avec ce Colloque, des représentants des Centres PMS se sont réunis à l'occasion d'une demi-journée (J+1) histoire de reformuler la question de départ à la lumière des interpellations du Colloque. D'autre part, nous rassemblons textes, interviews, vidéos et autres power-point, extraits de cette journée. Ils constitueront les Actes de ce colloque et seront bientôt disponibles sur DVD et via le site Internet de la FCPL.

Au-delà de ces prolongements directs, l'intention des membres du Conseil général de la FCPL, cheville ouvrière de ce Colloque, était de vous interpeler – à différents niveaux – sur ces relations Familles/PMS – PMS/ Familles.

Ne serait-il pas intéressant qu'en équipe de Centre vous repreniez quelques éléments « forts » de ce Colloque (les Actes pourront vous aider) et les mettiez en débat au sein de votre Centre PMS ? Cela ajouterait – nous semble-t-il – un « plus » qualitatif à cette journée du 8 septembre 2011.

Le must étant de partager ces réflexions en équipe au bénéfice du plus grand nombre via les canaux de communication mis à disposition par la Fédération : groupes de travail, Commissions, listes Yahoo ! et Fédé Flash.

Enfin ...

Rassurez-vous !

La rumeur soutient que ce Colloque serait « le dernier de la FCPL ». Rien n'est plus faux : si à ce jour ni la forme, ni le contenu de notre prochain « rassemblement » ne sont connus, tout indique que nous aurons à cœur de vous

/ nous retrouver – tous ensemble – pour aborder une autre thématique digne d'intérêt pour l'ensemble des équipes des Centres PMS libres.

Coin lecture

CRUTZEN (D.), DEBATTY (J.), *Entreprendre la violence à l'école. Apprendre à réfléchir en communication de crise*, Liège : Edipro, 2011
La violence est partout ! Il suffit d'allumer son poste de télévision pour en être abreuvé, submergé, écœuré... effrayé... Dans un véritable torrent d'images, d'actualités sordides, de fictions en tous genres, le citoyen et le professionnel sont mis devant un défi de perception : quel est le message ? Quel est l'impact de ce message omniprésent sur la construction identitaire de nos enfants, de nos élèves ?

Les auteurs envisagent ici la violence comme un langage de survie, qui renvoie la culture dominante à ses héritages oubliés. Il met en évidence un vocabulaire archaïque essentiellement non verbal, sur lequel le langage verbal construit a peu de prise. La violence confronte l'école à un langage dont elle maîtrise peu ou pas les codes.

L'ouvrage propose un mode d'emploi pour lire ces expressions non verbales et pour y répondre dans une perspective éducative. Les systèmes où la violence s'exprime ne peuvent ignorer qu'ils génèrent en leur sein des comportements de survie. Ils doivent apprendre à entreprendre leur violence et à en ritualiser le traitement. Entreprendre la violence à l'école, c'est apprendre à lire des codes implicites, à ritualiser des signaux non verbaux et à marquer un territoire pédagogique.

Physiquement et symboliquement, par métaphores successives, l'ouvrage propose de donner aux expressions de survie une série de réponses qui s'alimentent à la fois aux sources de l'éthologie, de l'analyse systémique, de la communication interculturelle et de l'expérience millénaire des arts martiaux.

Jeunes et sexualité, infraction et éducation, in Les cahiers dynamiques, n°50, Toulouse : Editions Erès, septembre 2011

L'émergence de la sexualité est sans aucun doute ce qui caractérise l'adolescence. Pourtant, ce sujet n'est généralement abordé que sous l'angle de la transgression ou de la prévention. Ce numéro, sans négliger la problématique des mineurs auteurs d'infractions sexuelles, vient faire le point et lever quelques tabous. Éclairages théoriques, explicitations des pratiques et témoignages sont là pour permettre aux adultes qui les encadrent de mieux comprendre la sexualité des jeunes et les aider à mieux la vivre.

Agenda Novembre - Décembre 2011

| Lundi | Mardi | Mercredi | Jeudi | Vendredi |
|---|--|-------------------------------|--|---|
| 14 | 15 | 16 Commission d'Éthique | 17 Formations 1 et 34 Conseil Général | 18 Formations 23 et 29 |
| 21 COF | 22 Formations 8 et 34 Bureau FCPL | 23 GREF CA CFPL | 24 Formations 26 et 36 | 25 |
| 28 | 29 Formations 10, 27 et 36 | 30 | 1 | 2 Formations 5 et 29 |
| 5 | 6 Formation 20 | 7 | 8 Formations 26 et 36 APO | 9 Formation 19 |
| 12 | 13 Formations 17 et 20 | 14 COF GREF | 15 Formation 24 CA CFPL | 16 Formation 23 Commission d'Éthique |
| 19 | 20 | 21 | 22 | 23 |
| Du 26 décembre 2011 au 6 janvier 2012 inclus : Vacances de Noël | | | | |

Novembre 2011

6

Numéro 114

SOMMAIRE

| | |
|------------------------------|---|
| Le mot du secrétaire général | 1 |
| Juridiquement vôtre | 2 |
| Le courrier | 2 |
| Nouvelles en bref | 3 |
| C'est vous qui le dites | 4 |
| Vie collective | 5 |
| Coin lecture | 5 |
| Agenda | 6 |
| La pensée du mois | 6 |

Pensée du mois

« La règle du maître doit être celle de ne pas enseigner des pensées mais d'apprendre à penser, de ne pas porter l'élève mais le guider si l'on veut que plus tard il soit capable de marcher de lui-même. »

Kant

**Editeur responsable : Guy De Keyser
FCPL - Avenue Mounier 100 - 1200 Bruxelles**